

cette année-là, et présenta aux deux ministères du gouvernement la requête de la compagnie comportant le détournement de 30,000 pieds cubes d'eau à la seconde.

(2) M. Sweezey retint dans des circonstances quelque peu étranges les services de son étude pour le *Beauharnois Power Syndicate*, à l'automne de 1928.

(3) Le sénateur Haydon fait partie du Sénat depuis le 11 mars 1924 et M. Sweezey le connaissait pour un membre du parti libéral qui percevait des fonds électoraux. La fixation des honoraires à l'avance constituait un procédé extraordinaire. L'étude demanda au delà de \$30,000 par année mais M. Sweezey s'y opposa et convint finalement de payer à l'étude McGiverin, Haydon et Ebbs la somme de \$50,000 à la condition de faire approuver sa requête par le Gouverneur en son conseil. Le 3 octobre 1928, cette société reçut de la *Marquette Investment Company* un chèque de \$7,500 pour services juridiques. A la page 728, M. Sweezey dit relativement à une entrevue avec M. McGiverin: "Toutefois, nous avons fait un compromis et j'ai convenu que si l'on approuvait l'affaire, je préférerais payer sur cette base; si l'on approuvait la requête je lui payerais \$50,000 et des honoraires à l'avance pour une période de trois ans à raison de \$15,000... il est de la nature humaine de travailler plus fort quand le prix est convenu". Quand on lui demanda ce qui arriverait si l'affaire ratait, M. Sweezey répondit: "Eh bien, ses dépenses seraient payées. Du moins, j'ai présumé qu'il faudrait lui payer ses dépenses... J'étais certain qu'il me demanderait quelque chose pour ce travail". D'après M. Sweezey, on conclut cet accord apparemment quelque temps avant le 2 octobre 1928 (page 729 des témoignages).

(4) Le 2 octobre 1928, les parts du *Beauharnois Power Syndicate* que M. Clare Moyer détenait alors pour le compte du sénateur McDougald furent transportées à M. Ebbs, de l'étude Haydon.

(5) M. Ebbs, l'associé du sénateur Haydon, remplit pendant quelque temps les fonctions de gérant du syndicat pour le compte du sénateur McDougald. L'arrêté en conseil fut approuvé, l'étude du sénateur Haydon toucha la somme de \$50,000 et reçut dans la suite plusieurs chèques en exécution de l'accord conclu avec M. Sweezey aux termes duquel elle devait toucher des honoraires de \$15,000 par année.

(6) Le sénateur Haydon était un homme marquant et estimé dans son parti et on le connaissait pour l'un des organisateurs officiels du parti libéral au Canada. Le sénateur Haydon reçut de M. Sweezey et de la compagnie Beauharnois des contributions électorales qui, dit-on, dépassent le demi-million, et il est à noter que son étude n'a jamais présenté de note particularisée de services professionnels, comme l'attestent les pièces justificatives (pièces 85 à 87 incluse).

(7) Dans les circonstances, votre Comité estime que le sénateur Haydon n'est pas excusable d'avoir accepté les honoraires précités, ainsi que les \$50,000 en question et les contributions électorales, et qu'il y a lieu de réprover fortement sa conduite.

#### 15. LE SÉNATEUR RAYMOND

(1) Le sénateur Raymond fut nommé au Sénat le 20 décembre 1926. Le Sénat ayant accordé l'autorisation nécessaire, il comparut de son plein gré devant le Comité l'après-midi du 16 juillet 1931. Il affirma avoir souscrit, le 1er avril 1927, sur les conseils de l'honorable M. Mitchel et de M. Frank P. Jones, 800 unités du *Beauharnois Syndicate*, au prix de \$30,000 qu'il paya. Ces 800 unités en formèrent 1,600 du deuxième syndicat, et comme il en avait le droit, il souscrivit 1,600 autres unités au nom de J. R. Lefebvre, et porta à 3,200 le